

# Contrôle technique : une échéance qui approche

La parution du décret du 28 mars 2008, modifiant les dates butoir d'exécution, a retardé la réalisation du contrôle technique quinquennal.  
Attention au schéma réglementaire :



## Pour les ascenseurs installés avant le 27 août 2000

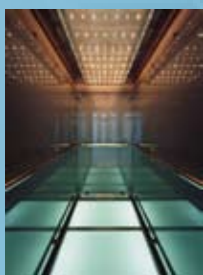
- Si les travaux de la première échéance de l'arrêté du 18 novembre 2004 sont réalisés avant le 3 juillet 2008 (date du parfait achèvement des travaux)  
date limite : 3 juillet 2009.
- Si les travaux de la première échéance de l'arrêté du 18 novembre 2004 sont réalisés après le 3 juillet 2008 (date du parfait achèvement des travaux)  
date limite : au plus tard 1 an après la date d'achèvement des travaux.



## Pour les ascenseurs installés après le 27 août 2000

- Si la date de mise en service se situe avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004  
date limite : le 30 juin 2009.
- Si la date de mise en service se situe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004  
date limite : au plus tard 5 ans après la mise en service.

Associé à Socotec, Exxeco propose à ses clients un contrat spécifique de suivi de la maintenance des appareils et de contrôle technique quinquennal.



La réglementation sur les ascenseurs vise à protéger les utilisateurs du moyen de transport le plus employé en France.

L'instauration des derniers dispositifs (décret paru le 30 mars 2008 au Journal Officiel) accorde aux propriétaires un délai supplémentaire pour mettre leurs ascenseurs en conformité avec la réglementation. Les travaux qui devaient être réalisés d'ici le 3 juillet 2008 bénéficient d'un sursis jusqu'au 31 décembre 2010. Un nouveau calendrier est mis en place afin de permettre aux propriétaires qui n'ont pas pu réaliser les travaux obligatoires, de se conformer à la réglementation (voir encadré).

Cette nouvelle donne va permettre aux propriétaires et aux gestionnaires de remplir leurs obligations légales en toute sérénité. Daniel Boulon, président de l'ANCC (association nationale de la copropriété et des copropriétaires) conseille de profiter de ce report pour "passer par un cabinet d'étude spécialisé dans les ascenseurs. Il sera ainsi en mesure d'élaborer un cahier des charges précis et techniquement correct auquel devront répondre les ascensoristes".

## Exxeco : une disponibilité 24 H/24

Exxeco met en place un service de messagerie téléphonique disponible en dehors des heures d'ouverture des bureaux. Exxeco a choisi EXCELIA, plateforme téléphonique spécialisée dans les services de l'immobilier pour assurer cette prestation. Le site [exxeco.fr](http://exxeco.fr) a reçu plus de 15.000 visiteurs depuis sa création. Vous pouvez y retrouver les NEWS déjà parues sur l'actualité de l'ascenseur.

## ASCENSEUR

# Chantiers ascenseurs : des délais de plus en plus longs

Face à l'engorgement des commandes passées aux prestataires du marché pour la mise en conformité des ascenseurs, les délais dépassent aujourd'hui 40 semaines...

La réalisation de ces travaux nécessite un contrôle permanent de toutes les phases du chantier pour garantir aux utilisateurs une immobilisation maîtrisée et conforme aux engagements pris lors de la signature du marché de commande.

Le glissement des dates de chantier est de plus en plus fréquent. Pour répondre à cette évolution, Exxeco renforce et réorganise ses équipes pour garantir à ses clients la qualité d'une maîtrise d'oeuvre performante et d'un chantier réussi.

Ainsi, le service de maîtrise d'oeuvre est consolidé, depuis le 1er juillet 2008, avec 6 personnes. Cette organisation permettra à ses clients de disposer d'un interlocuteur responsable et disponible, et d'une équipe de chargés techniques dédiés exclusivement à la relation avec les fournisseurs.

Dans cette nouvelle conjoncture, Exxeco offre la qualité d'un service et d'une expérience de chantier avec près de 450 ascenseurs mis en conformité chaque année.

## Nouveaux collaborateurs



Franck Mayol  
Directeur des Opérations



Virginie Bancel  
Chargée de Développement Commercial



Jean-Claude Soutif  
Chargé d'études techniques



## Contact Exxeco

67 route de la Reine,  
92100 Boulogne  
Tel : 01 41 22 18 16  
fax : 01 41 22 18 01  
Email : [exxeco@exxeco.fr](mailto:exxeco@exxeco.fr)  
Site : [www.exxeco.fr](http://www.exxeco.fr)

